

- ABC.** Voir Association des banquiers canadiens
- Affaire Southam.** Voir Coalitions, enquêtes, Loi—Mandat
- Agences d'escorte**
Femmes, exploitation par les propriétaires, etc., 3:40
Fonctionnement, description, etc., 3:45-6
Voir aussi Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61—Maisons de débauche, tenue et proxénétisme, considération comme des infractions de criminalité organisée
- Aliments et drogues, Loi.** Voir plutôt Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61
- Argent, recyclage.** Voir Banque de Nouvelle-Écosse; Banque Royale du Canada; Banques
- Association canadienne des chefs de police**
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Représentation, etc., 4:23-4
Voir aussi Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61; Prostitution—Sollicitation
- Association des banquiers canadiens (ABC)**
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Voir aussi Banques—Argent, recyclage; Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61
- Association du Barreau canadien**
Représentant, témoignage. Voir Témoins
Voir aussi Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61
- Ballard, Michael E.** (Association des banquiers canadiens)
Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61, 4:5-22
- Bank Secrecy Act.** Voir Banques—Transactions financières douteuses—États-Unis
- Banque de Nouvelle-Écosse (BNE)**
Argent, recyclage, situation, allusion, 4:19
- Banque Royale du Canada**
Argent, recyclage, fonds de 16 millions \$, transition à travers une succursale, allusion, 4:20
Fonds provenant du trafic des stupéfiants, dépôt, Pinto, Louis, cas, 6:27-9; 9:31
- Banques**
Argent, recyclage
Association des banquiers canadiens
Déclaration de politique, publication, etc., 4:10, 15
Groupe de travail, formation, etc., 4:7, 18
Diminution, 4:16
Montréal, Qué., situation entre 1978 et 1984, allusions, 4:10-1, 16
Prévention, programmes, élaboration, etc., 4:6-7; 5:10
Renseignements, communication entre les banques, moyens, 4:18
Vancouver, C.-B., représentant d'une organisation de trafiquants mexicains, cas, 4:38, 53-4; 5:21, 23
Dépôts, renseignements, divulgation, formulaires à remplir, clients, attitude, etc., 4:9-10, 18-9
- Banques—Suite**
Police
Relations, situation, 4:28-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Transactions financières douteuses—Renseignements, divulgation—Communication
Transactions financières douteuses
Arrêts, valeur annuelle, demande, 4:16
Banques, attitude, modification, constatation, 5:18
États-Unis, *Bank Secrecy Act*, application, répercussions, etc., 4:8-9, 12-3, 16-7, 19; 5:10, 16-7, 21-3
Identification, 4:15-6
«Notoriété du client», principe, signification, 4:15
Renseignements, divulgation
Communication à la police, situation, 3:19-20; 4:54; 5:21
Coût administratif, évaluation, 4:12
Justification, circonstances, etc., 4:7-8, 10-2, 14, 17, 19-20, 27-8
Poursuites intentées, demande, 4:20-1
Solliciteur général, ministère, étude, etc., 5:17, 27-9
Retracement, mécanismes, étude, Gibson, Fred, sous-solliciteur général, lettre adressée à l'inspecteur général des banques en 1985, 5:20, 23
Voir aussi Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61—Renseignements confidentiels, divulgation—Transactions financières, exclusion
- Banques, Inspecteur général.** Voir plutôt Inspecteur général des banques
- BNE.** Voir Banque de Nouvelle-Écosse
- Canadian Lawyers' Association**
Représentant, témoignage. Voir Témoins
Voir aussi Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61
- Canadian Organization for the Rights of Prostitutes (CORE)**
Description, 3:41
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Voir aussi Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61—Maisons de débauche, tenue et proxénétisme, considération comme des infractions de criminalité organisée; Comité—Témoins, comparaison, convocation, etc.
- Cassidy, Don** (Association canadienne des chefs de police)
Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61, 4:29, 31
- Charte canadienne des droits et libertés.** Voir plutôt Droits et libertés, Charte canadienne
- Coalitions, enquêtes, Loi**
Mandat de perquisition, émission, critère «motifs raisonnables et probables», Cour suprême, interprétation dans l'affaire *Southam*, 7:16-7
- Cockerline Danny** (Canadian Organization for the Rights of Prostitutes)
Code criminel, Aliments et drogues et Stupéfiants, Lois (modification), projet de loi C-61, 3:51, 53
- Code criminel**
Amendes, peines ou confiscation, versement aux autorités provinciales (art. 651.3)), application, etc., 10:15-6